

**DEPARTEMENT DE LA SOMME  
COMMUNE DE FORT-MAHON-PLAGE**



## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Vu pour être annexé à notre délibération du**

**arrêtant le P.L.U.**

**Le Maire**

1. Les enjeux du développement communal
2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

*NB : Le document contient autant des actions relevant du champ du code de l'urbanisme que des objectifs de politique générale d'urbanisme.*

# 1. Les enjeux du développement communal

## ***Enjeux 1 : préservation et valorisation des espaces naturels***

L'espace urbanisé de la commune de Fort-Mahon est regroupé de manière dense. Cette concentration de l'urbanisation implique la constitution d'un front urbain au pourtour de la zone urbanisée. En dehors de cet espace nettement délimité, le territoire de la commune peut se découper en quatre grands ensembles aux problématiques différentes, mais dont la préservation constitue toujours un enjeu.

### ➤ **Les ensembles à préserver :**

Ces espaces font l'objet de nombreuses réglementations qui y contraignent le développement de l'urbanisation :

- Application de la Convention RAMSAR ;
- Application de la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ;
- Site classé du Marquenterre ;
- Site inscrit du littoral picard ;
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- Site NATURA 2000 ;
- Protection au titre des espaces naturels sensibles (possibilité de préemption par le département).

C'est en continuité des actions déjà engagées pour la protection de l'environnement que s'inscrit le projet communal.

La préservation des espaces naturels constitue une préoccupation déjà mise en œuvre sur le territoire communal au cours des dernières années. Cette volonté de préservation est compatible avec les différentes activités humaines dès lors que celles-ci demeurent limitées et que les mesures fortes sont prises pour les contrôler et en maîtrisant l'impact (urbanisation limitée, ouverture aux visiteurs, chasse...).

Outre cette exigence de protection, les enjeux spécifiques des différents secteurs sont les suivants :

• **Les dunes du Royon**

Cet espace dunaire situé au Sud de Fort-Mahon-Plage est en grande partie géré par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Enjeux :

- traiter les espaces de contact entre ces dunes et les espaces urbanisés ;
- renforcer la lisibilité des accès aux chemins existants de découverte des dunes ;
- permettre la découverte par tous de ces milieux en limitant l'impact de la présence humaine sur l'environnement.

• **Les dunes blanches de la baie d'Authie**

Ces dunes constituent des ensembles naturels d'intérêt majeur ; le développement de l'urbanisation ne pourra se faire que de manière limitée. Elles sont situées au nord de Fort-Mahon-Plage et sont en contact direct avec les espaces urbanisés. Les interfaces entre cet espace naturel et l'espace urbanisé sont actuellement délaissés et ne font l'objet d'aucun aménagement particulier.

Enjeux :

- valorisation des espaces de contact entre ces dunes et les espaces urbanisés ;
- bouclage des cheminements piétons dans un souci d'ouverture encadrée de ce milieu.

• **Les mollières**

Cet espace présente une qualité paysagère et écologique remarquable et fait l'objet de différentes protections. Les pratiques agricoles jouent un rôle majeur dans sa préservation. Par ailleurs, ce secteur fait l'objet d'une fréquentation diffuse. Des activités humaines plus spécifiques (chasse, balades à cheval...) exercées dans ce secteur seront canalisées.

Enjeux :

- maintien de pratiques agricoles respectueuse de la qualité du site ;
- encadrement des activités humaines.

• **Les bas-champs**

L'arrière de la commune présente un paysage ouvert de grandes cultures où demeurent seulement quelques haies. La gestion des eaux de surface, notamment suite à la réduction des haies et au comblement de certains fossés, constitue le principal enjeu sur ce secteur.

## ➤ **Les espaces naturels et l'espace urbanisé**

### • **L'espace « Dune à Dune »**

Au niveau de la Place de Paris, les deux ensembles naturels qui encadrent Fort-Mahon-Plage ne sont plus séparés que par l'avenue de la Plage et les aires de stationnement qui se trouvent de part et d'autre. Ce point de rencontre des dunes constitue un axe fort de perception et de conservation pour la commune.

### • **Le front de mer**

Le front de mer est confronté à des contraintes liées au contact avec la mer et à l'érosion. Il présente de ce fait des enjeux spécifiques. L'érosion est d'abord due au vent ce qui nécessite la mise en place de structures visant à en réduire l'impact. Elle est également due à la fréquentation de ces milieux par l'homme qui entraîne, par son passage, un éboulement des dunes.

### • **Les corridors biologiques**

Conformément aux exigences de la loi Littoral, des coupures d'urbanisation sont préservées :

- La Place de Paris : espace dune à dune
- La limite de Fort-Mahon-Plage avec Quend-Plage, en entrée de ville.

## ➤ **Le site de Belle-Dune : du complexe touristique au quartier de ville**

Le site de Belle-Dune comprend des équipements attractifs : aquaclub (1985), résidence Pierre et Vacances, golf (1992-1993). Une part importante des équipements structurants prévus lors de la création de la ZAC est réalisée. L'enjeu au niveau du complexe de Belle-Dune est désormais son intégration à la commune de Fort-Mahon-Plage et le renforcement de son identité comme quartier à part entière de la ville.

## ***Enjeux 2. Assurer un développement adapté de la commune***

### **➤ Le développement urbain**

La trame urbaine de Fort-Mahon est constituée de deux ensembles, Fort-Mahon-village et Fort-Mahon-Plage, organisés autour de l'avenue de la Plage qui représente l'épine dorsale du tissu urbain. Cette zone est ceinturée par les espaces naturels protégés : mollières, dunes, littoral. Les perspectives vont consister à affirmer cette zone urbaine en permettant une densification interne limitée par la couronne naturelle de protection.

Les axes de développement répondent avant tout à une conception du développement urbain qui vise à finaliser et agencer le tissu urbain existant sur ces franges. Ainsi, sur Fort-Mahon-village, les axes sont orientés à l'intérieur des terres essentiellement et dans la continuité immédiate de l'urbanisation existante ; sur Fort-Mahon-Plage, le développement urbain se matérialisera par un comblement du tissu existant et une cicatrization des franges.

Pour ce qui est du site de Belle-Dune, il présentait une originalité architecturale forte lors de sa création. Aujourd'hui, l'évolution de Fort-Mahon-Plage tend à rapprocher les entités en termes d'architecture.

Du fait de sa vocation première de complexe touristique, le quartier de Belle-Dune compte encore de très nombreuses résidences de tourisme ou destinées à la location touristique. Néanmoins, le renforcement des liens avec Fort-Mahon-Plage pourrait permettre l'arrivée d'une population permanente sur le site.

Enjeux :

- Concevoir des espaces futurs d'urbanisation permettant de répondre à une demande diversifiée en logements (typologies, statut d'occupation, taille des logements).
- Créer une dynamique de renouvellement urbain de nature à renforcer la cohésion urbaine.
- Favoriser l'accueil de populations permanentes sur la commune.
- Intégrer l'entité urbaine de Belle-Dune comme quartier à part entière de Fort-Mahon-Plage et renforcer les liens entre les deux entités.

## ➤ **Le développement économique**

Le développement de la commune passe également par une dynamique commerciale sur l'artère principale. Cet axe de circulation privilégié surtout en période estivale relie deux entités urbaines, mais se révèle peu attractif hors vacances scolaires. Son attractivité doit être renforcée.

En complément des équipements existants, et afin de développer les activités économiques de la commune notamment durant la période estivale, les enjeux de stationnement, d'optimisation des espaces de parking seront à étudier parallèlement à la reconfiguration du système de circulation.

Les activités touristiques sont également à articuler ; il conviendra de mettre en relation les dunes et la ville par la promotion de cheminements piétons. L'offre touristique devra être diversifiée avec notamment l'intégration des aires d'hébergement de plein-air, en respect des préconisations paysagères et urbaines.

Le dynamisme communal se trouvera également dans la politique de création de nouveaux équipements facteurs d'attractivité.

Le centre équestre dispose d'une localisation privilégiée à proximité de la baie d'Authie, des dunes blanches et des Mollières. Cette localisation lui donne une vocation particulière liée aux différentes utilisations des sites situés à proximité ; la mise en valeur de ce centre peut constituer un enjeu important.

## ***Enjeux 3. Un aménagement qualitatif de la commune***

### **➤ Equilibrer la ville**

Le diagnostic a souligné la présence de grands espaces publics souvent peu qualifiés et liés à la fréquentation très importante de la commune en été. Ces espaces publics sont vides en hiver et leur « appropriation » par la population reste difficile. De plus, de nombreuses voies subissent un trafic important en été. Les réseaux, notamment électriques, sont également fortement présents par endroit sur la commune.

Les espaces publics devront être conçus comme des nœuds du dynamisme communal renforçant les axes transversaux car liant la ville et les espaces naturels de part et d'autre de l'avenue de la Plage.

Ainsi, la proximité des dunes, notamment au niveau de la place de Paris, pourrait induire une réflexion sur les perspectives paysagères à mettre en scène.

Les entrées des villes constituent des éléments marquant de leur identité ; elles devront donc être travaillées afin de promouvoir l'image touristique de la commune.

Enjeux :

- Valoriser les entrées de ville;
- gérer les déplacements en favorisant les liaisons douces.

## ➤ Améliorer le cadre de vie

L'implantation de la ville de Fort-Mahon-Plage dans le massif dunaire constitue une particularité pour la commune.

Les transitions nature / ville sont aujourd'hui délaissées et laissent place à des arrières de jardin et des arrière-cours plus ou moins bien entretenues et donnant directement sur les dunes. En frange Nord, les espaces naturels se trouvent directement accessibles mais sans aménagement de cet accès.

La frange Sud n'est pas traitée et les espaces dunaires proches ne sont actuellement pas accessibles.

Les franges dunes / villes sont des secteurs mêlant ces deux objectifs de valorisation de traitement adapté. Ainsi on parlera de cicatrisation des franges urbaines et naturelles avec la promotion d'une transition qualitative.

Les transitions entre ville et campagne devront également être travaillées et perméables au développement urbain à venir. En effet, il conviendra de trouver des secteurs de développement futur pour la commune en continuité du tissu existant.

# LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## ***Préserver et intégrer les espaces naturels en permettant un développement mesuré de la commune***

### **➤ Préservation et mise en valeur des grands ensembles naturels**

#### **• L'affirmation d'une politique de protection**

Le projet communal confirme une politique de préservation des espaces naturels de qualité majeure qui se trouvent sur la commune, avec un souci de préservation des continuités écologiques. La commune mène également une *politique foncière* forte destinée à assurer la protection de ces milieux, notamment au niveau des Mollières et des prairies humides.

Elle construit sa politique de développement urbain en suivant les principes de protection du littoral, tant d'un point de vue environnemental que paysager, posés par la *Loi Littoral* à laquelle la commune est soumise.

Enfin, elle agit en vue de protéger et *préserver le massif dunaire*, notamment en cicatrisant les arrières au contact de la dune.

#### **• L'ouverture des dunes au public**

La préservation de la qualité de ces sites reste néanmoins compatible avec *une ouverture au public* de ces milieux dès lors que leur accès est organisé et encadré. Cette volonté de permettre la découverte des dunes se traduira par la création de cheminements piétons légers et le renforcement de la lisibilité de l'accès aux chemins piétons déjà existants. Il s'agit de créer un réseau cohérent de cheminements qui permet préserver certains espaces. Les aménagements permettront de limiter l'impact de la présence humaine.

C'est également dans ce cadre que s'inscrit le réaménagement des chemins piétons situés à l'extrémité Nord des dunes blanches.

Il s'agit de mettre en œuvre une politique de gestion des flux touristiques et de restauration des milieux remarquables.

• **Renforcement des liaisons « Dunes à Dunes »**

Les vues directes sur les dunes depuis l'avenue de la Plage, notamment au niveau de la Place de Paris, sont apparues comme un atout pour la commune. La préservation de ces vues devra être assurée dans le cadre des aménagements futurs.

Afin de favoriser la découverte des dunes, des cheminements piétons pourront être aménagés au niveau des dunes blanches de la baie de l'Authie. Ces cheminements doivent respecter le milieu dunaire.

➤ **Développement mesuré de la commune**

Même sans prendre en compte les constructions réalisées dans le cadre de l'opération de Belle-Dune, Fort-Mahon a connu depuis les trois dernières décennies un développement urbain très important.

La commune souhaite poursuivre son développement à un rythme modéré et maîtrisé. Elle souhaite également s'engager dans l'amélioration de la qualité du tissu urbain.

La consommation foncière sera réduite à environ 7 hectares.

• **« Finir la ville » au niveau de la station balnéaire et initier une dynamique de renouvellement urbain**

Fort-Mahon-Plage s'est construit dans un secteur littoral et dunaire, et la volonté de préservation des dunes est incompatible avec un développement urbain important.

Dans le respect de la loi Littoral, la commune souhaite limiter son extension et privilégier la reconstruction de "la ville sur la ville". Cette volonté se traduira par :

- le comblement des dents creuses

Actuellement, il reste quelques dents creuses dans le tissu urbain de la commune.

Ces dents creuses ne permettent pas de répondre aux perspectives de développement de la commune. Néanmoins, leur comblement constitue un enjeu majeur par endroit car il permet de « finir la ville ».

L'urbanisation de ces dents creuses, situées à proximité du littoral, doit permettre de redonner de la cohérence au secteur balnéaire. Il faudra veiller, d'une part, à conserver une unité d'ensemble avec le tissu bâti existant (en respectant les hauteurs et les densités) et à maintenir, d'autre part, une offre globale de place de stationnement suffisante dans ce secteur.

- la résorption de l'habitat de mauvaise qualité, vétuste.

On constate sur la commune un nombre non négligeable de constructions précaires, vétustes ou mal entretenues. Ces constructions peuvent dégrader l'image d'ensemble de la commune. Il s'agit le plus souvent de petites constructions, utilisées en résidences secondaires.

La municipalité souhaite enrayer ce phénomène et encourager la construction de bâtiments de meilleure qualité, utilisés tant que possible en résidence principale, ou "principalisable".

L'objectif majeur de la commune étant de permettre le maintien des populations jeunes, mais également de devenir un territoire attractif pour de nouveaux habitants.

#### • **Privilégier l'extension de l'urbanisation à l'arrière de la commune**

L'essentiel du développement urbain de la commune se réalisera dans des zones éloignées du littoral et qui sont actuellement occupées par des délaissés agricoles.

Les secteurs d'extension potentielle sont relativement restreints. La frange Est de la commune est clairement délimitée.

L'urbanisation sera réalisée *en continuité* par rapport à l'existant. Les secteurs retenus sont déjà pour la totalité « encadrés » par l'urbanisation.

Des voies de desserte devront être réalisées. L'organisation en impasse sera évitée afin de faciliter les circulations et de créer à terme des dynamiques de passage dans ces nouvelles zones résidentielles. Lorsqu'elles relient des espaces déjà urbanisés, ces voies pourront comporter une partie réservée *aux liaisons douces* afin de créer un réseau de chemins piétons permettant de rejoindre aisément le centre du village et ensuite la mer.

Par ailleurs, la *gestion des ruissellements* est nécessaire dans les zones pressenties pour le développement de l'urbanisation. De fait, l'urbanisation de ces parcelles implique l'imperméabilisation d'une partie des terrains. Actuellement, différents fossés et ruisseaux irriguent ces zones. Leur préservation est nécessaire et la constitution de nouvelles noues est prévue par endroits pour maintenir un bon écoulement des eaux dans ces secteurs et éviter tout problème d'inondation.

#### • **Rattacher le quartier de Belle-Dune**

Les équipements concernant l'ensemble de Belle-Dune ont été réalisés dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté et il convient désormais de réintégrer cet ensemble dans le document d'urbanisme. Si le complexe de Belle-Dune avait une vocation touristique forte lors de sa création, son évolution comme quartier à part entière de Fort-Mahon est engagée.

L'intégration du site de Belle-Dune peut passer, par exemple, par un traitement de la voirie prévoyant l'aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piéton séparés.

La réalisation d'équipements complémentaires sur le site est prévue par la ZAC.

## ***Améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité de la commune***

### **➤ Aménagement de l'espace public**

L'avenue de la Plage est l'axe central et majeur de la commune. Elle a fait l'objet d'aménagements qualitatifs importants à poursuivre entre la place du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue de Berck. Par ailleurs, les soutiens aux actions de rénovation et d'amélioration du patrimoine bâti privé ont permis d'embellir l'avenue.

L'avenue de la Plage est ponctuée de places qui constituent des espaces publics importants dont l'identité mérite d'être renforcée.

#### **• Aménagement de la place de Paris, zone Dunes à Dunes**

Au niveau de la place de Paris, les aménagements doivent valoriser l'atout que constitue la proximité des dunes de part et d'autre de cette place.

L'aménagement de la place de Paris s'inscrit dans la politique d'ouverture des dunes au public. Une meilleure visibilité des dunes doit inciter le visiteur à leur découverte.

#### **• Aménagement de la place du Maréchal de Lattre de Tassigny**

Cette place, marquée par l'avenue de la Plage, deviendra un espace central pour la commune une fois l'aménagement de l'avenue de la Plage terminé. Dans le cadre du renforcement de cet espace public, l'implantation d'équipements publics est envisagée (Office de Tourisme par exemple) afin de faire de cette place un espace identifiant de la commune.

#### **• Constitution d'un seuil de ville au niveau de la place Bewdley**

La place Bewdley a vocation à devenir l'entrée de ville majeure et constituera un seuil à la limite entre Fort-Mahon-Plage et le vieux Fort-Mahon. L'aménagement de ce secteur passe d'abord par une action sur l'espace public (place et voirie). Il se fera dans le prolongement et en cohérence avec l'aménagement de la promenade du Marquenterre qui vise à renforcer le rattachement du site de Belle-Dune à Fort-Mahon. L'identité de la commune doit être fortement marquée. L'urbanisation qui pourra être développée dans ce secteur devra participer au renforcement de l'identité de cette entrée de commune.

## ➤ **Attractivité et dynamisme économique**

### • **Renforcement du centre bourg commerçant**

L'avenue de la Plage concentre l'essentiel des activités commerciales de la station balnéaire. Des actions peuvent être menées en dehors du Plan Local d'Urbanisme pour assurer le maintien de ces activités. Le renforcement du commerce passe par la préservation et la constitution d'un cadre de qualité. Les aménagements proposés sur cet axe majeur de la commune s'inscrivent donc dans cette volonté de préserver l'attrait touristique de la commune.

### • **Valorisation et dynamisation des équipements**

La commune dispose de nombreux équipements liés au tourisme et loisirs, par exemple au niveau du site de Belle-Dune (Club house, Aquaclub). Elle compte néanmoins développer son offre, notamment en proposant des équipements de qualité (exemple du casino).

## ➤ **Intégration des nouveaux équipements**

### • **Le développement de l'attractivité du territoire par la constitution d'un pôle d'équipement**

La vocation de pôle d'équipement touristique du Nord du secteur balnéaire est renforcée.

Le secteur est dédié aux équipements touristiques et sportifs en rapport avec l'environnement maritime et balnéaire.

Les constructions seront réalisées sur des espaces déjà aménagés, ce qui réduira l'impact des nouvelles constructions sur les milieux naturels. Par ailleurs, la création de ces équipements s'inscrit dans une réflexion globale sur le site ; l'implantation des nouveaux équipements impliquera notamment la revalorisation de l'espace public.

Enfin, et surtout, ce projet se fera selon les principes de la loi Littoral : observation du trait de côte, extension limitée dans le respect des hauteurs, gabarits et caractéristiques des lieux.

### • **La reconstruction du casino**

La reconstruction du casino permet de dynamiser fortement la station balnéaire et de favoriser l'attractivité du centre bourg commerçant.

- **La zone de restructuration urbaine**

Ce secteur concentre les principaux équipements publics de la commune (mairie, école, salle de fêtes, bibliothèque, terrain de football). Il fera l'objet d'un réaménagement.

- **La diversification de l'offre touristique**

La commune souhaite pouvoir proposer aux visiteurs plusieurs types d'hébergements. Parallèlement, elle souhaite limiter le nombre de campings en empêchant toute nouvelle création. Leur impact sur le paysage, principalement en entrée de ville, sera limité par une attention particulière portée au traitement végétal des franges.

- **Le développement des communications numériques**

Les communications numériques sont amenées à se développer. La commune s'inscrit dans les perspectives des programmes menés par les autres collectivités, le Conseil Général notamment. « Somme Numérique » est l'agence départementale chargée de l'aménagement numérique du territoire.

Une attention sera ainsi accordée au réseau de communication numérique afin que l'ensemble de la population de Fort-Mahon-Plage puisse en bénéficier équitablement.

## ➤ **Préservation et amélioration du cadre de vie**

- **Le traitement des franges**

Le traitement des franges de la commune entre l'espace bâti et l'espace agricole s'inscrit dans l'amélioration du cadre de vie.

- Préservation de la frange Est :

De fait, la coupure entre les espaces urbanisés et les secteurs à vocation agricole est très nette. Il n'y a pas de mitage du territoire, l'habitat est très regroupé et relativement dense. Le traitement des espaces de transition entre les zones urbanisées et les zones à vocation agricole est d'autant plus important qu'ils constituent des points d'arrêt de la vue lorsqu'on entre dans la ville. Des mesures seront prises concernant les clôtures dans ces secteurs afin de préserver les vues sur le front bâti. Le traitement des franges urbaines au niveau des dunes s'inscrit dans l'aménagement du centre de la station balnéaire.

- Cicatrisation de la frange urbaine Nord :

La frange urbaine Nord devra faire l'objet d'une cicatrisation afin d'améliorer la transition Ville-Dune. L'action, sur ce secteur proche du rivage et dans l'espace dunaire, ne peut être que respectueuse du site. La commune souhaite y faire passer un chemin piétonnier et cyclable.

- Cicatrisation de la frange urbaine Sud :

Le secteur Sud situé entre l'avenue de la Plage et le boulevard Maritime Sud a souffert d'un manque d'organisation urbaine (nombreuses dents creuses, franges arrières mal définies...).

Son amélioration doit se poursuivre

• ***L'aménagement du Front de mer***

Aucun développement de l'urbanisation en front de mer n'est possible en dehors des espaces déjà urbanisés. L'aménagement de l'espace de promenade du front de mer pourra intégrer une modification du mobilier urbain. Hors des espaces déjà urbanisés, la préservation des dunes contre le phénomène d'érosion implique le maintien ou le renforcement des structures de retenue des dunes.

• ***Le renforcement des liaisons douces***

Le renforcement des liaisons douces et la constitution d'une trame verte doivent faciliter les déplacements liés au tourisme.

• ***La mise en valeur du patrimoine architectural***

La commune dispose d'un patrimoine architectural de qualité. Les éléments bâtis les plus intéressants pourront être répertoriés au titre de la loi Paysage et bénéficier d'une protection particulière.

• ***La prise en compte de l'environnement pour les constructions***

La municipalité veut montrer son engagement en faveur d'une plus grande protection de l'environnement, et ce notamment en encourageant l'utilisation de matériaux de construction écologiques et l'économie d'énergie.

Elle souhaite que les nouvelles constructions soient le plus possible conformes à la norme "Haute Qualité Environnementale" (HQE). Le P.L.U. peut, dans la limite de son champ d'action, appuyer cette volonté, notamment pour le traitement des eaux ou les équipements destinés aux énergies renouvelables.

## ***Redéfinir les axes de circulation et gérer le trafic***

La commune de Fort-Mahon-Plage est confrontée aux problèmes de gestion du trafic important en période estivale. La commune, qui compte un peu plus d'un millier de résidents permanents, accueille plus de 20000 personnes durant les week-ends d'été. Ces flux de vacanciers et de touristes constituent une problématique majeure et posent également la question des stationnements.

Par ailleurs, la commune compte de nombreuses structures d'accueil et d'hébergement, notamment au niveau du Vieux-Fort-Mahon. L'ensemble de ces structures génère un nombre important de déplacements piétons et cyclistes. Les incitations à l'utilisation de modes doux non polluants de déplacement et leur sécurisation sont nécessaires.

Une réflexion a été menée sur la circulation, en concertation avec la commune de Quend-Plage dans un souci de cohérence :

- L'entrée principale de la commune est prévue par la *route de Belle-Dune*.

Le développement de cet axe de circulation créera une entrée de ville majeure au niveau de la place Bewdley qui devra être traitée en conséquence.

- Les *circulations à vélo* seront renforcées et favorisées. Cette action très forte de la commune en faveur de ce mode de déplacement s'inscrit dans une politique intercommunale de promotion du vélo. Le plan vélo prévoit la constitution d'un véritable réseau continu et cohérent permettant la découverte du littoral et la liaison avec l'intérieur des terres.

### **• Stationnement des véhicules**

Une optimisation des espaces de stationnement est menée dans le cadre des projets d'aménagement envisagés sur la commune. Une attention particulière sera portée au stationnement des camping-cars.

# SCHEMA DE SYNTHESE

## ORIENTATIONS

### Renforcer l'attractivité économique et touristique :

- Encourager le commerce en centre-ville
- Valoriser les équipements liés au tourisme et aux loisirs
- Diversifier l'offre d'hébergement touristique
- Mettre en valeur le patrimoine architectural

### Préserver le cadre de vie et l'environnement :

- Protéger les espaces naturels
- Favoriser la construction écologique
- Valoriser les voies douces
- Traiter ou préserver les franges urbaines

### Pôles d'équipements sportifs et touristiques



### Zone commerciale

### Maîtriser le développement urbain:

- Comblar les dents creuses
- Résorber l'habitat vétuste
- Développer le Vieux-Fort-Mahon
- Rattacher le secteur de Belle-Dune



A rénover



A valoriser



Maison écologique



### Redéfinir les axes de circulation et gérer le trafic :

- Développer les circulations douces
- Requalifier les entrées de ville